Été 2016

Kruth

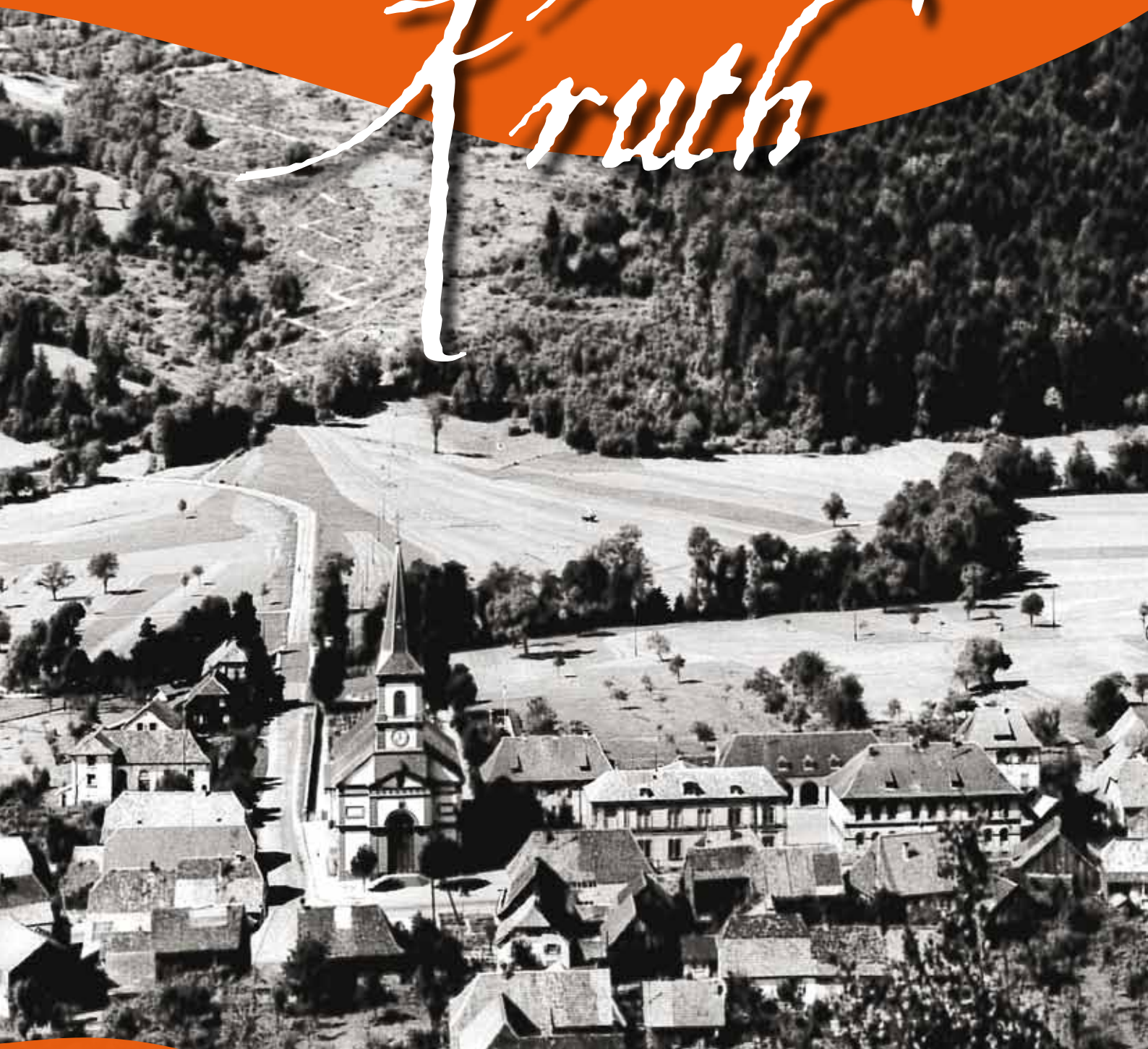

La saveur du pain partagé n'a pas d'égal.
Saint-Exupéry

Sommaire

Edito	***Page 3***
Cadre de vie, les travaux	***Page 4***
Cadre de vie, les écoles	***Page 5***
Les gens d'ici	***Pages 6, 7***
Brèves	***Pages 8 à 11***
Arrêt sur images	***Pages 12, 13***
Du côté des finances	***Pages 14, 15***
Zoom sur … le recensement	***Page 16***
Au fil des conseils	***Pages 17 à 20***
A l'ombre du Schlossberg	***Page 21***
A vos plumes	***Page 22***
Vos rendez-vous	***Page 23***

Bulletin communal juillet 2016, 24 pages, tiré à 550 exemplaires et diffusé gratuitement.

Directeur de la publication : commission communication et services à la population.

Crédits photos : C. et S. Gardner, J-P. Haller, R. Trombini, R. Walgenwitz, Freepick

Mise en page et impression : AZ Imprimerie - 03 89 59 17 95

Dépôt légal : juillet 2016

Edito

Une vie associative riche qui propose de nombreuses animations, des équipes de bénévoles qui décorent notre village en hiver et en été, des jeunes retraités actifs qui mettent en valeur notre cadre de vie, des habitants qui fleurissent leurs maisons et en nettoient les abords, que de satisfactions !

Et ce printemps, une étape supplémentaire vient d'être franchie avec notre première journée citoyenne. Nous étions 74, répartis en 13 ateliers, à nous mobiliser pour finaliser des propositions, pour réaliser des travaux. Et ce, dans une excellente ambiance, avec d'authentiques savoir-faire.

Nous avons eu le plaisir de faire ensemble quelque chose pour tous, en améliorant le quotidien, en nous réappropriant l'espace public, en nous rendant utiles.

Ces exemples sont significatifs et symboliques d'un état d'esprit qu'il faut préserver et encourager car :

- *d'une part, ces actions s'inscrivent dans une démarche qui combat l'isolement, le repli sur soi, la défiance, … des attitudes dangereuses pour la société. Elles luttent contre le manque d'utilité sociale ;*
- *d'autre part, ces retrouvailles favorisent les échanges et le partage. Elles créent des liens, renforcent la cohésion sociale et développent le sentiment d'appartenance à un même village.*

Nous vivons une période triste, bien trouble. Nous sommes les témoins d'une actualité bien médiocre et désespérante, avec des actes inqualifiables tels des attaques contre un hôpital, une élue, des représentants de l'ordre mais aussi contre tant d'autres innocents.

Et le jour de la fête nationale, notre Pays, une nouvelle fois, a été frappé en son cœur. Nous avons été les témoins de l'horreur et de la barbarie islamique qui voudrait couper les liens qui existent entre nous. Mais à travers notre solidarité, la Vie sera la plus forte.

Alors il est encourageant de savoir que des femmes et des hommes savent encore donner du sens au vivre ensemble en étant capables de mettre l'entraide et la disponibilité au service des autres. Ce sont là des réponses positives et constructives qui méritent d'être soulignées en cette période estivale si tragique.

Gardons l'espoir fondé sur la foi en l'homme, valorisons l'espérance qui créé la joie de vivre !

Claude Walgenwitz

Votre Maire

Kruth

Cadre de vie

Le jardin de Kruth

Les travaux du jardin de Kruth ont bien avancé. Le comité de pilotage se réunit régulièrement. Afin de fleurir à moindre coût certains espaces verts, nous lançons un appel aux jardiniers.

Si vous avez des plantes vivaces et que vous souhaitez en donner, pour pouvez vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie en passant, en téléphonant (03 89 82 28 21) ou en envoyant un mail (mairie.kruth@orange.fr).

D'avance, merci pour vos dons !

Le parking

Après quelques mois de travaux, le parking du centre du village est presque terminé ! Il est déjà bien utilisé par les automobilistes. Il manque l'aménagement des espaces verts qui est en cours de réflexion.

Le toit de l'école maternelle

Le conseil municipal avait décidé de faire des travaux au niveau du toit de l'école maternelle. Les tuiles des annexes ont été changées au mois d'avril. Cet été, la plus grande partie du toit sera correctement isolée et les tuiles seront également remplacées.

Les écoles

Les NAP (Nouvelles activités périscolaires) :

Contrairement à ce qui était annoncé, en 2015/2016, l'Etat a subventionné les NAP à hauteur de 50 € par élève scolarisé et non par enfant participant aux NAP. Cette aide sera aussi versée à la rentrée prochaine. Au vu de ces éléments nouveaux, le conseil municipal a décidé de poursuivre les NAP à la rentrée 2016/2017. Les horaires de classe resteront inchangés : lundi, mardi et vendredi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h - Mercredi de 8h à 10h30 - Jeudi de 8h à 11h30. Les APC (Activités pédagogiques complémentaires) auront lieu le mercredi de 10h30 à 11h30 et les NAP le jeudi de 13h30 à 16h.

Les effectifs à la rentrée 2016/2017 :

Maternelle	Mme LUKAT		Mme MASSON		Total		
	Tout-petits	Petits	Moyens	Grands			
	9	7	7	11	34		
Élémentaire	Mme WOLF		Mme GUITON		Mme STUDER		Total
	CP	CE1	CE2	Une partie des CM1	Une partie des CM1	CM2	
	10	13	14	7	7	14	65

Les activités du 3ème trimestre :

En maternelle, toutes sortes d'activités ont été proposées aux enfants. Ils ont fabriqué un cadeau pour la fête des mères, la fête des pères, ils sont allés au parc du Petit Prince, ont assisté à un spectacle appelé « Le palais des 5 sens », sont allés à Oderen pour une rencontre sportive, ont fait une sortie à la médiathèque.

A l'élémentaire, il y a eu l'exercice d'incendie qui a fait son effet, le permis vélo, une rencontre d'athlétisme à Saint-Amarin et une sortie au Haut-Koenigsbourg avec visite guidée et à la volerie des aigles. La classe de Mme Guiton a remporté un concours de dessins organisé par le Crédit Mutuel. Les élèves ont gagné des entrées à Cirkô-Markstein.

La traditionnelle kermesse a eu lieu le vendredi 24 juin. Les familles ont pu profiter d'une exposition d'œuvres inspirées de l'Afrique, des travaux des enfants et des pâtisseries confectionnées par les parents.

La rentrée aura lieu le jeudi 1er septembre 2016 à 8h.

La journée citoyenne

Née en 2008 à Berrwiller, la journée citoyenne n'a de cesse de faire des émules. C'est une journée ou matinée qui est consacrée à divers travaux d'amélioration du cadre de vie. Toutes les générations sont invitées à participer, il y en a pour toutes les compétences.

Le samedi 28 mai 2016, Kruth a organisé sa première journée citoyenne qui s'est déroulée sous un ciel clément.

Tous les travaux ont été parfaitement réalisés et dans une très bonne ambiance.

Abords gare SNCF

Bockloch

Chapelle Saint-Nicolas

Après cette matinée de travail, la commune a offert un repas à tous les participants. Le fromage a été offert par la ferme-auberge du Schafert, les crudités par l'auberge du lac, le jus de pomme par l'association des arboriculteurs d'Oderen et une Kruthoise a fait un don.

Un très grand MERCI à tous ! Cette journée a été une parfaite illustration de la solidarité qui existe au sein de notre village.

Si vous avez des idées de travaux pour l'année prochaine, n'hésitez pas à téléphoner en mairie au 03 89 82 28 21, à envoyer un mail à mairie.kruth@orange.fr ou à mettre un mot dans la boîte aux lettres de la mairie.

Les photos de cette journée sont téléchargeables sur le site internet de Kruth.

Eglise

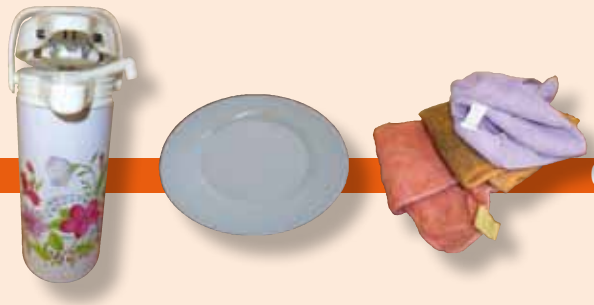

Quelques affaires ont été oubliées, n'hésitez pas à venir les chercher !

Les gens d'ici

Gare routière

Gare SNCF

Presbytère

Repas sous le préau

Frenz

A la cuisine

Salle Saint-Wendelin

Kruth

Gare aux tiques

La tique est un vecteur de maladies dont la borréliose de Lyme (ou maladie de Lyme). En Alsace, l'incidence de cette maladie est la plus forte en France : 180 à 232 cas pour 100 000 habitants.

On peut la rencontrer dans les milieux humides (forêt, bois, talus, prairies, parcs de ville, jardins…).

Elle a besoin d'un repas sanguin pour se développer. Elle repère sa cible, postée sur un arbre ou un tapis végétal, elle est attirée par les mouvements, la chaleur, le gaz carbonique, et s'accroche ! Elle cherche à piquer de préférence une « zone humide ». C'est la partie avant (rostre) qui s'enfonce dans la peau.

Pour s'en protéger, restez sur les grands chemins, portez des vêtements clairs pour faciliter un repérage précoce mais attention, ceci n'empêche pas la tique d'arriver jusqu'à la peau.

Au retour d'une promenade ou d'une sortie, examinez le corps entier, cuir chevelu compris.

Enlevez la tique au tire-tique ou à la pince, sans alcool au préalable, en tournant l'instrument sans tirer jusqu'à ce que la tique se décroche, puis désinfectez la zone et lavez-vous les mains. Surveillez la morsure pendant 3 à 8 semaines. En cas d'apparition d'une plaque rouge s'élargissant autour du point de piqûre ou de symptômes tels que maux de tête, fièvre, fatigue anormale, douleur, consultez un médecin.

Merci pour eux

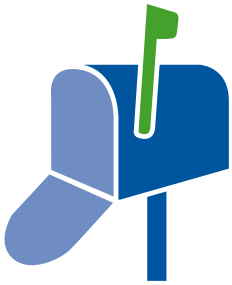

Facteur, employé de la SOGEST ou d'ErDF, livreur, interviennent régulièrement dans les habitations du village. Pour leur faciliter la tâche et leur permettre de trouver rapidement et facilement votre domicile, pensez à fixer sur votre façade le numéro de votre maison, d'inscrire votre nom sur la boîte aux lettres et sur la sonnette.

Mission locale Thur-Doller

La mission locale Thur-Doller remplit une mission de service public pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Elle leur apporte un soutien dans les domaines de l'emploi, de la formation, des ressources financières, de la santé, du logement, de la mobilité et de la citoyenneté. Le tout, adapté aux situations locales.

Points fixes d'accueil :

- Mairie de Saint-Amarin le mardi de 13h30 à 17h.
- Mairie de Cernay les mardi et jeudi de 8h à 12h.

Pour plus d'informations : www.mlthurdoller.fr.

Résultat quête cancer 2016

La quête pour la lutte contre le cancer qui s'est déroulée le samedi 19 mars 2016, a permis de recueillir la somme de 1 470,46 €. Merci aux associations locales et aux élus qui ont effectué la collecte et aux généreux donateurs !

Travaux : petits rappels

- **Les travaux bruyants** avec tronçonneuse, tondeuse, scie, perceuse, sont interdits le dimanche mais sont autorisés les jours fériés autres que dimanche. Pour éviter les tensions avec vos voisins, prévenez-les si vous devez travailler un jour férié !
- **Les végétaux** ne doivent pas dépasser sur le domaine public. Si vous avez des arbres, des arbustes ou des haies, taillez-les pour qu'ils restent sur votre propriété.
- **Les trottoirs, fils d'eau et murs** peuvent aussi être désherbés. Enlevez les herbes des bordures de trottoirs et dégagez les caniveaux pour qu'ils assurent leur rôle.

Surcharge de travail, besoin d'aide ? Pensez à AGIR !

AGIR est une association à but non lucratif, engagée dans une démarche qualité depuis 2006 et conventionnée par l'Etat pour accueillir, proposer du travail et accompagner des demandeurs d'emploi.

Depuis bientôt 30 ans, l'association propose aux particuliers, collectivités, associations ou entreprises, la mise à disposition de personnel adapté à leurs besoins, pour des travaux ponctuels ou réguliers tels que travaux ménagers, repassage, aide aux courses avec votre véhicule, garde d'enfants de plus de 3 ans à votre domicile, entretien du jardin et du potager, manutention, aide au déménagement, petit bricolage, déneigement, etc…

AGIR est l'employeur et se charge de toutes les formalités administratives. Pour les travaux de services à la personne, les particuliers bénéficient d'une réduction fiscale de 50 % des sommes versées.

Contact :
Virginie HUGUENIN-RICHARD - 15 Rue de la Gare
68550 SAINT-AMARIN

Tél : 03 89 74 26 86 - Mail : contact@agir68.fr
Site internet : www.agir-thann.fr

Consignes pour la collecte des encombrants

Les déchets encombrants (objets volumineux) doivent être présentés en bordure de voie publique la veille de la collecte et de manière à faciliter le travail du personnel de collecte, ficelés ou empilés pour les plus grandes pièces. Ces déchets **ne doivent pas dépasser 400 litres, ni 70 kg, ni 2,5 mètres.**

Par ailleurs, en raison des dérives constatées, **l'utilisation de sacs poubelle noirs pour les encombrants doit absolument être évitée.** En cas d'utilisation, les sacs doivent impérativement **rester ouverts** pour permettre un contrôle visuel du contenu et de sa conformité par les équipes de collecte.

Si des sacs poubelle sont présentés fermés aux encombrants (sauf s'ils sont transparents) ou s'ils contiennent des déchets non conformes*, ils ne seront pas pris en charge.

Sac fermé opaque → **sera laissé sur place**

Sac fermé transparent → **sera collecté**

* Ne sont pas collectés : les vitres (à emballer dans du papier journal et à déposer dans les déchets ménagers) ; les pneus et les batteries (devraient être repris là où vous achetez les neufs) ; le Placoplatre® (peut être amené chez CERNAY ENVIRONNEMENT - 35 rue de l'Europe - CERNAY - Tél : 03 89 75 42 36) ; le carrelage, les gravats ou décombres (1) ; les déchets verts (plateforme de déchets verts) ; les déchets électriques (apport volontaire selon les dates consultables sur le site de la Communauté de Communes de la vallée de Saint-Amarin).

(1) Sarl Kragen Recyclage - 3 Rue de La Scierie - 68121 Urbès - Tél : 03 89 82 69 00 - Port : 06 08 81 88 23 ou ECK Sarl - 10 Rue des Ecoles - 68470 Fellering - Tél : 03 89 82 69 00 - Port : 06 08 81 88 23.

L'amiante et les produits contenant de l'amiante doivent être recyclés par une entreprise spécialisée comme ALSADIS - 35 rue de l'Europe - CERNAY (déchets dangereux) - Tél : 03 89 75 86 47 ou CENTRE DE TRANSIT L.N.A. - 17 rue des Artisans - RICHWILLER - Tél : 03 89 53 34 23.

Partage d'initiatives durables

En 2015, le Conseil de Développement du Pays Thur Doller a mené un sondage dans les 52 mairies et communautés de communes du Pays afin d'inventorier les différentes initiatives entreprises par les collectivités, en faveur du développement durable.
Les actions engagées concernent ainsi de nombreuses thématiques touchant au développement durable :

Les énergies :
- Production d'énergies renouvelables : photovoltaïque, chaudières bois…
- Economies d'énergie : isolation des bâtiments, réduction de la consommation de l'éclairage public…

La mobilité :
- Actions en faveur de la pratique du vélo : pistes cyclables, sensibilisation des scolaires…
- Incitations au covoiturage : créations d'aires, information…
- Promotion des transports collectifs : bus, train…

La vie en collectivité :
- Instauration de conseils des enfants ou des aînés…
- Mise en place de journées citoyennes.

L'agriculture durable :
- Soutien aux circuits courts : marchés paysans…
- Introduction du Bio dans les cantines.
- Préservation et développement des vergers.

Les services à la population :
- Actions en faveur de l'installation des professionnels de la santé.
- Animations et aides à la personne pour les aînés.
- Lieux de rencontres pour les jeunes.
- Augmentation du nombre de places d'accueil pour la petite enfance.

La gestion de l'eau :
- Optimisation de la gestion de l'eau : récupération d'eau de pluie…
- Suppression de l'utilisation des pesticides.
- Incitations à une utilisation plus responsable.

Ces actions permettent une qualité de vie meilleure pour les habitants, que ce soit en termes de qualité de l'environnement ou du vivre ensemble. Elles méritent d'être connues et sont bien évidemment à développer, ne serait-ce que par des petits gestes du quotidien.

Le Conseil de Développement du Pays Thur Doller :

Créé en 2002, il est composé de 82 citoyens représentant la société civile. Il agit en faveur d'un développement durable et équilibré de notre territoire. Il est élu pour une durée de 3 ans et sera renouvelé en 2017. Les membres travaillent au sein de différentes commissions thématiques.

Pour aller plus loin :
www.pays-thur-doller.fr dans la rubrique « Conseil de développement »
Tél : 03 89 35 70 96 - Mail : info@pays-thur-doller.fr

Appel à projets

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges lance un appel à projets :

« Soutien aux initiatives citoyennes » avec pour thème : solidaire avec la nature.

Si vous êtes un habitant, un collectif de citoyens, une association,

Si vous avez un projet, une idée dont le budget est inférieur à 5 000 €,

Si ce projet favorise les échanges de savoirs, de compétences en lien avec les ressources locales, les rencontres entre les habitants et les générations…

…. le Parc naturel régional des Ballons des Vosges peut vous aider !

Le projet peut être soutenu techniquement et/ou financièrement : 80% maximum des dépenses dans la limite de **2 000 € par projet**.

Exemples d'idées, de projets qui peuvent toucher plusieurs domaines à la fois :

- Valoriser les vergers oubliés
- Partager la connaissance des plantes sauvages
- Créer des cabanes pour tous
- Organiser un chantier nature innovant

Date limite de dépôt des dossiers : 10 novembre 2016.

Contacts : b.herbertz@parc-ballons-vosges.fr / 03 29 60 08 37 - Secrétariat du Parc : 03 89 77 90 20 ou http://www.parc-ballons-vosges.fr/agir/les-actions/appel-a-projet-pour-le-soutien-aux-initiatives-citoyennes/

Opération tranquillité vacances

Vous vous absentez ?

Faites surveiller votre domicile par les services de gendarmerie.

Informations et inscriptions dans votre brigade de gendarmerie de Fellering.

Essai sirène

Actuellement les sapeurs-pompiers du CPI de Kruth-Oderen intégré au SDIS sont alertés directement et individuellement lors d'un sinistre par le centre opérationnel de Colmar. La sirène de la commune n'est plus actionnée automatiquement mais certaines circonstances font que l'alerte locale est encore importante.

Le bon fonctionnement de notre sirène sera vérifié, chaque premier vendredi du mois (sauf jour férié) à midi par 2 appels.

Arbre remarquable

Au lieu-dit Solmont, le long du chemin menant à la déchetterie, il y a un arbre classé remarquable. C'est un chêne pédonculé d'environ 150 à 200 ans, présentant une physionomie originale, avec un tronc très court, d'environ 1 mètre, surmonté d'un beau houppier régulier de 20 mètres de large. L'arbre est donc beaucoup plus large que haut et est en bon état sanitaire. Il est, de plus, fortement incliné et semble avoir repris après un déracinement partiel. Il a été répertorié dans l'inventaire départemental.

Arrêt sur images

La cérémonie du 19 mars

Un changement de propriétaire au Grieb : de père en fils

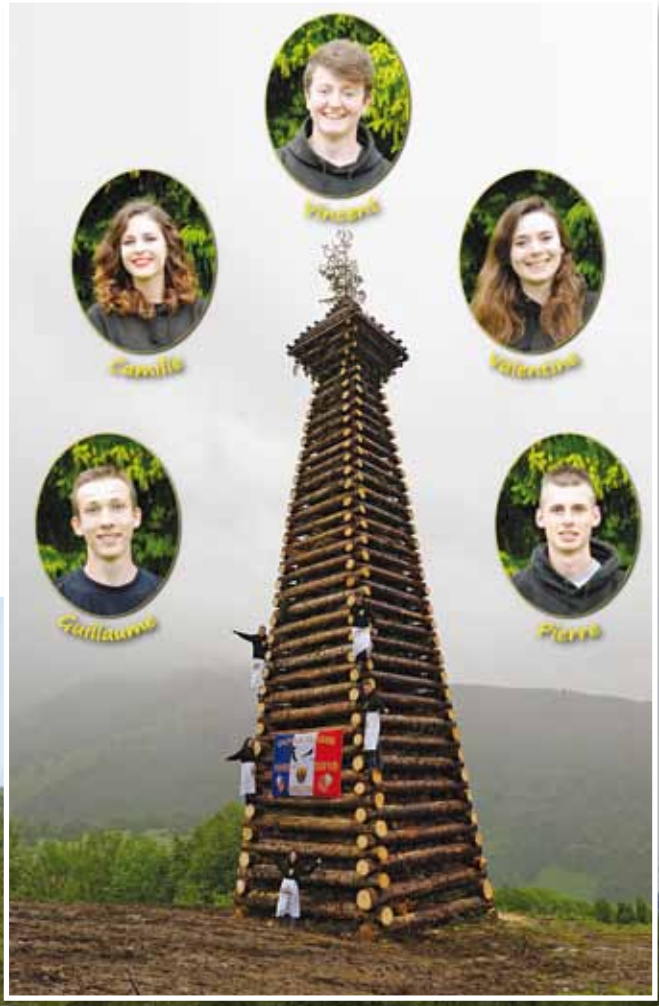

Le bûcher de la classe 1998-2018

Les enfants apprennent des gestes d'urgence

Les portes ouvertes à la Galerie des Sabots

Le concours de pêche

Arrêt sur images

Le marché de Pâques organisé par VTTL

Les jeunes retraités actifs

La mobilisation contre la fermeture d'une classe

Oh je ! oh je ! Herr Maire !

Mme Eugénie Kohler, centenaire

Le spectacle de Bougeons ensemble

Du côté des finances

Budget primitif principal 2016

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

1 070 304 €

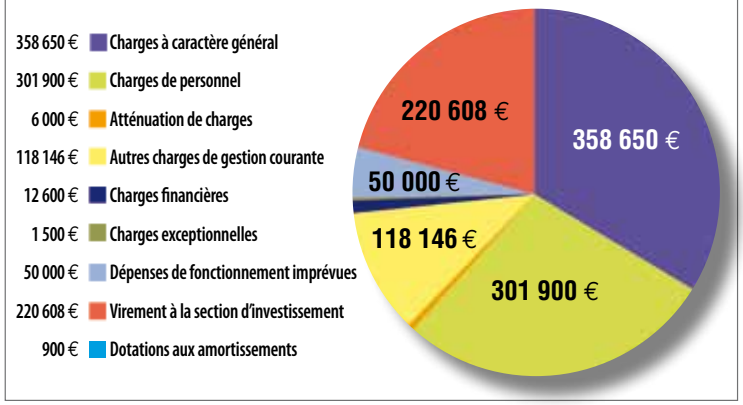

Recettes de fonctionnement

1 070 304 €

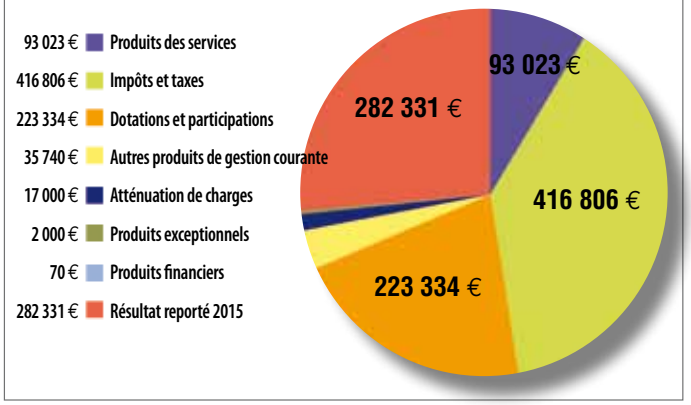

Investissement

Dépenses d'investissement

489 164 €

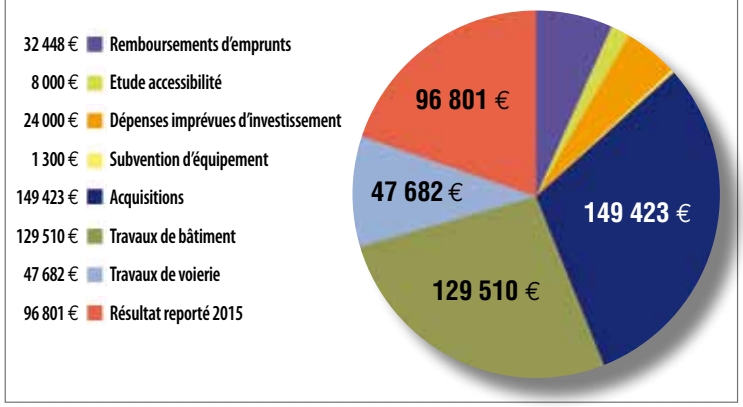

Recettes d'investissement

489 164 €

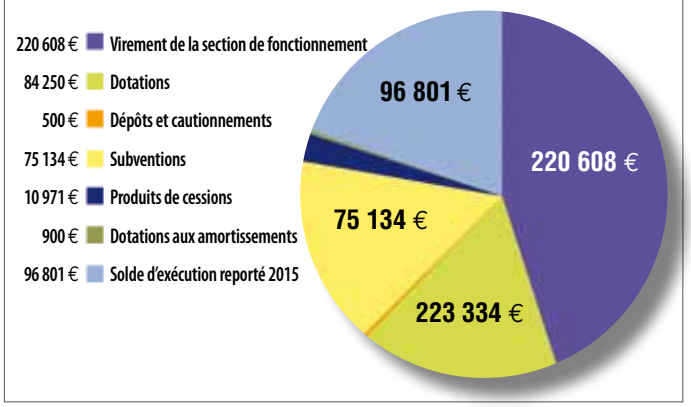

Taux d'imposition

Les taux d'imposition communaux sont restés identiques à ceux de 2015 soit :

Taxe d'habitation	: 11,68 %
Taxe foncière sur bâti	: 17,11 %
Taxe foncière sur non bâti	: 64,61 %

Budget primitif forêt 2016

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

488 573 €

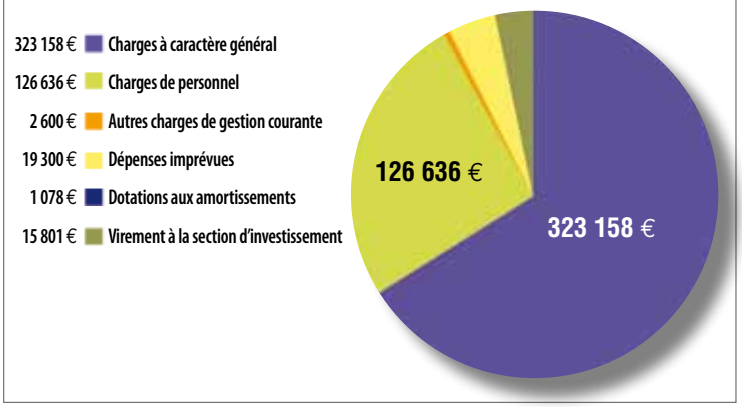

Recettes de fonctionnement

488 573 €

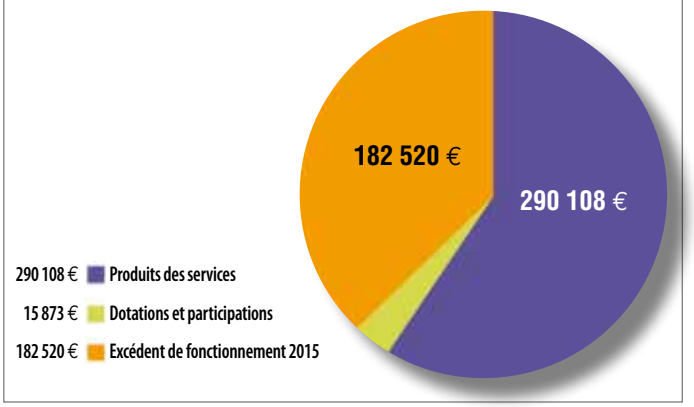

Investissement

Dépenses d'investissement

38 300 €

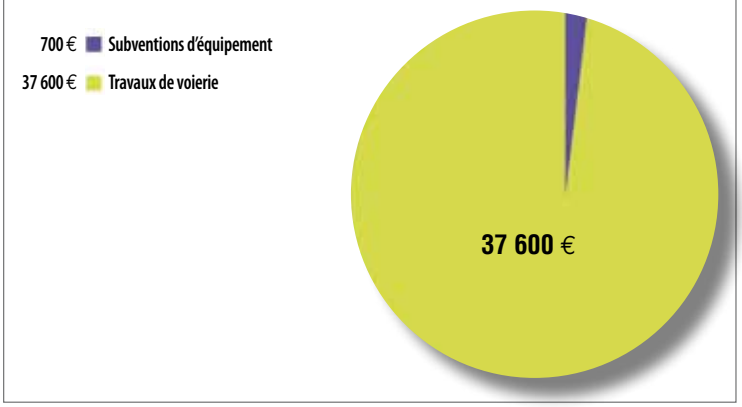

Recettes d'investissement

38 300 €

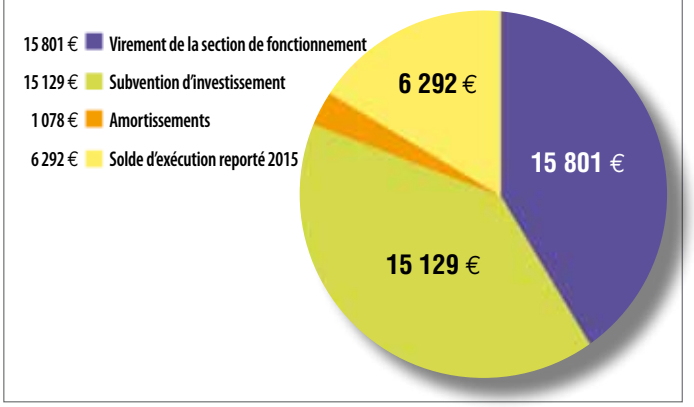

Endettement de la commune

Au 1er janvier 2016, la dette de la commune est de 339 304 €, soit 344 € par habitant.

Le recensement 2017 : ce qu'il faut savoir

Obligatoire, le recensement 2017 se déroulera du **19 janvier au 18 février 2017**. Le dernier recensement avait eu lieu en 2012 et à ce jour, la population officielle du village est de 988 habitants.

Ce recensement est important pour la commune car de sa qualité dépendent le calcul de la population légale ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements.

Ce qui change :

Auparavant, l'agent recenseur vous remettait un document papier que vous remplissiez et qui, une fois complété, était recherché par l'agent recenseur.

Cela est toujours possible maintenant mais vous pouvez aussi répondre au questionnaire par **Internet** suivant la procédure qui suit :

- L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser, il leur **propose** de se faire recenser par Internet et leur remet la notice où se trouvent les informations nécessaires.
- Les personnes à recenser se rendent sur **www.le-recensement-et-moi.fr** et cliquent sur « Le recensement en ligne, c'est ici ».
- Elles entrent leur **code d'accès** et leur **mot de passe**, présents sur la notice remise par l'agent recenseur.
- Elles **saisissent** les informations concernant la localisation de leur logement, qui figurent également sur la notice.
- Elles **répondent au questionnaire** en étant guidées.

Une fois le questionnaire terminé, elles l'envoient et reçoivent un **accusé de réception** à l'adresse mail qu'elles ont indiquée. L'agent recenseur est informé par SMS. Les réponses sont protégées par le secret (loi du 16 janvier 1978 sur l'informatique, les fichiers et les libertés).

Deux agents recenseurs seront recrutés pour ce travail. Jean-Paul HALLER, maire-adjoint, sera le coordonnateur communal de l'opération.

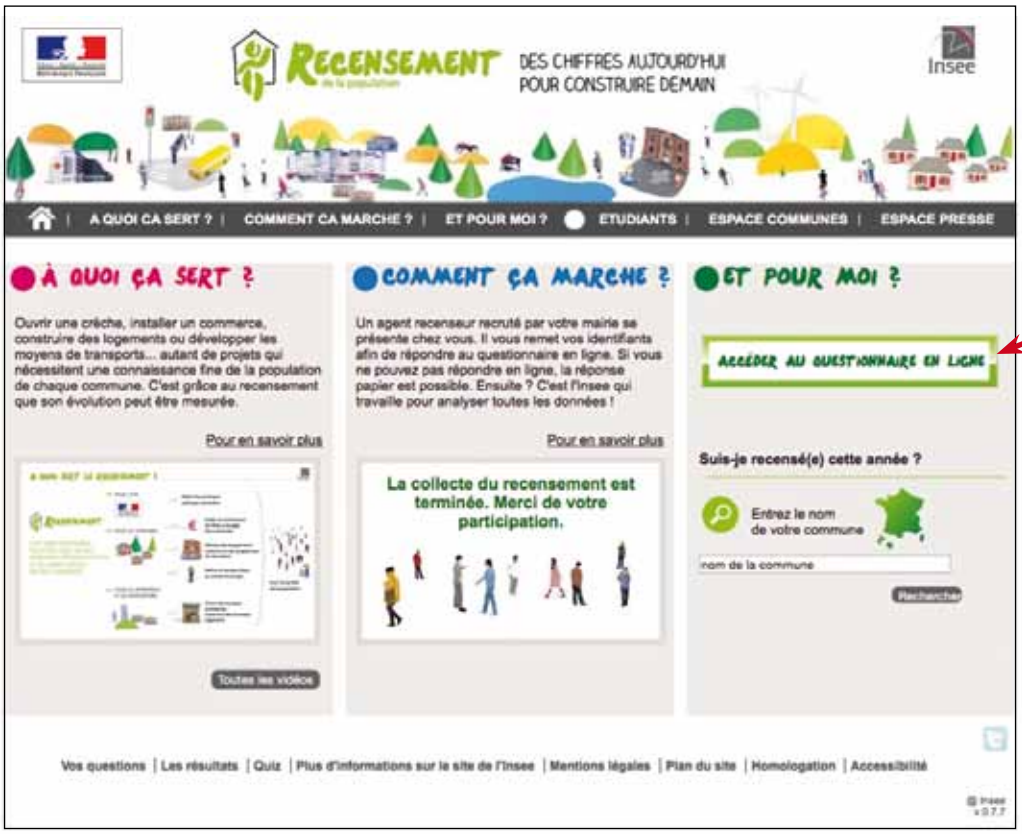

5 FEVRIER 2016

1. Compte administratif 2015

Budget principal

Investissement :	
- Dépenses :	776 401,35 €
- Recettes :	679 599,73 €
- Déficit :	96 801,62 €
Fonctionnement :	
- Dépenses :	829 858,61 €
- Recettes :	1 208 991,62 €
- Excédent	379 133,01 €

2. Compte administratif 2015

Budget forêt

Investissement :	
- Dépenses :	30 270,35 €
- Recettes :	36 562,37 €
- Excédent :	6 292,02 €
Fonctionnement :	
- Dépenses :	264 831,41 €
- Recettes :	447 351,79 €
- Excédent	182 520,38 €

AFFECTATION DES RESULTATS

Budget Principal :
96 801,62 € sont prélevés de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement. Il reste 282 331,39 € qui sont affectés aux recettes de fonctionnement de l'exercice 2016.

Budget Forêt :
L'excédent d'investissement de 6 292,02 € est affecté aux recettes d'investissement de l'exercice 2016.
L'excédent de fonctionnement de 182 520,38 € est affecté aux recettes de fonctionnement de l'exercice 2016.
Les élus approuvent à l'unanimité les comptes de gestion de la trésorière pour l'exercice 2015.

AFFAIRES FORESTIERES 2016

1. Etat de prévision des coupes 2016
Après étude, l'état prévisionnel des coupes de bois à façonner est adopté :

Volume total prélevé : 5 360 m^3 dont 781 m^3 à l'entreprise.

Recettes brutes prévisionnelles HT :	282 180 €
Dépenses d'exploitation :	193 280 €
Recettes nettes prévisionnelles HT :	88 900 €
Frais ONF :	21 709 €
Bilan net prévisionnel HT :	67 191 €

Le conseil municipal demande que la quantité de bois coupée par les bûcherons intercommunaux soit limitée au volume communal nécessaire au plein emploi, quitte à augmenter le volume à couper par l'entreprise, sauf accord complémentaire.

Il donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits.
Il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. Dans ce cas, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.

2. Programme de travaux 2016
Le programme des travaux patrimoniaux est examiné. Il se compose de travaux de maintenance, sylvicoles, d'infrastructures, cynégétiques, touristiques, « biodiversité », environnementaux et divers. Certains se feront en régie, d'autres par des entreprises.
Le coût total de ces travaux est de 69 700 €. Le remplacement de la passerelle du Bockloch reste inscrit mais la décision de la réalisation sera prise ultérieurement, en fonction des aides financières obtenues.

BALISAGE DE SENTIERS PEDESTRES

M. Joseph PETER, inspecteur des sentiers et Vice-Président du Club Vosgien de la Vallée de Saint-Amarin sollicite l'accord de la commune pour le balisage de deux nouveaux itinéraires qui seront ensuite reportés sur la carte du Club Vosgien.

Les tracés sont visualisés :
- Le premier concerne le secteur du Grossrunz et la liaison entre l'amont de la Neumatt et la ferme-auberge du Schafert. Il est situé dans le périmètre de Natura 2 000, mais pas en zone de quiétude.

- Le second est un itinéraire qui prend son départ à la gare SNCF et, passant par le Strasshiesel et le Laffé, permet de rejoindre le Treh et les crêtes.

Le conseil municipal est favorable à ces deux projets.

TRAVAUX : APPROBATION DE DEVIS

Deux dossiers, actuellement en cours d'étude, sont prêts à être finalisés car les devis relatifs aux travaux sont connus :

- le parking du centre du village, pour un montant TTC de 38 893,34 €.
- le jardin de Kruth pour un montant TTC de 47 108,57 €.

29 MARS 2016

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Jean-Paul HALLER, maire-adjoint chargé des finances, présente la synthèse des taxes locales directes pour 2016 qui correspond à la décision prise lors de la réunion du 5 février 2016, à savoir aucune augmentation des taux communaux.

EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016 : PRINCIPAL ET FORET

La commission des finances réunie le jeudi 10 mars 2016, sur autorisation du conseil municipal, a élaboré les projets pour les budgets 2016. Jean-Paul HALLER, présente les documents budgétaires. Il explicite les sections de fonctionnement et d'investissement, article par article. Après délibération les budgets sont adoptés par les élus présents (voir pages 14 et 15).

AUTORISATION DE COUPES DE BOIS

La commission Environnement et Travaux a examiné trois demandes de coupes de bois qui ne sont pas des défrichements mais des éclaircies. Les trois demandes sont examinées et le conseil municipal donne un avis favorable. L'accord écrit des demandeurs pour les clauses fixées par les élus est préalable aux coupes.

13 MAI 2016

INVESTISSEMENT 2016 : EXAMEN ET APPROBATION DE DEVIS

Le budget primitif 2016 prévoit plusieurs dossiers d'investissement. Afin qu'ils puissent aboutir, des devis ont été demandés et il s'agit de les examiner et de choisir les entreprises qui auront à les réaliser.

Pour les structures de jeux du jardin de Kruth

Proposition est faite de retenir l'offre la mieux-disante provenant des établissements HUSSON de Lapoutroie pour un montant de 19 278,80 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, entérine cette proposition.

Pour l'armoire ignifuge

Afin que les registres de l'Etat Civil, les délibérations et les documents administratifs importants (sous forme papier ou informatique) soient mieux sécurisés et surtout protégés contre le feu, il a été décidé d'acheter une armoire ignifuge.

Pour l'école numérique rurale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acheter le matériel informatique pour «l'école numérique rurale», à savoir un tableau interactif.

Pour le trottoir, rue du Bourbach

Concernant les travaux de pose d'enrobés, rue du Bourbach, au niveau de la propriété n° 4, les élus décident de faire réaliser ces travaux.

Pour la signalétique du nouveau parking

Il s'agit de réaliser les marquages au sol pour délimiter les places de stationnement, avec un emplacement PMR. C'est la société Signature de Colmar, la moins-disante, qui est retenue.

Pour un abri à bois au Strass

Afin que le bois nécessaire au chauffage hivernal du chalet du Strass soit stocké dans de bonnes conditions, les «Jeunes Retraités Actifs de Kruth» souhaitent réaliser un abri. Les élus sont favorables à ce projet.

VENTE DE TERRAINS : VALIDATION DES PV D'ARPENTAGE

Lors de la séance du lundi 12 octobre 2015, le conseil municipal avait finalisé le plan d'ensemble pour la parcelle communale section 4, n° 28, située 58 grand'rue, en face de la mairie et des écoles avec :

- la création d'un parking pour permettre un stationnement cohérent dans le centre du village,
- la vente à deux propriétaires riverains d'une surface qui avait été définie sur le plan.

Les conditions financières ayant été acceptées par les demandeurs (prix de l'are, 6 900 €) et un compromis de vente ayant été signé, l'arpentage a été réalisé.

Ainsi,

- la famille Jean NILLY, demeurant 60 grand'rue à KRUTH obtient une surface de 1,10 ares (parcelle 247/28),
- la famille Claude WALGENWITZ, demeurant 1 rue de l'église à KRUTH obtient une surface de 0,70 ares (parcelle 246/28),
- la commune conserve la parcelle 245/28 d'une surface de 5,56 ares.

Les recettes pour la commune seront de 15 189 €, dont 12 420 € pour la vente des terrains, 2 769 € pour la participation à la clôture. Le dossier sera transmis au notaire pour l'établissement des actes de vente.

BATIMENTS COMMUNAUX : OPTIMISATION DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES ET D'EAU

Lors des dernières réunions des référents climat qui ont eu lieu au Pays Thur Doller en mars et en mai 2016, a été évoquée une action concernant les bâtiments communaux qui sont consommateurs d'électricité, de gaz naturel et d'eau potable. Si l'on mettait en place des actions pour suivre et optimiser ces consommations, on pourrait réaliser des économies de fonctionnement de 10 à 15 % par bâtiment.

Une telle action nécessite l'intervention d'un «conseiller en énergie partagé» sur un an et l'association Alter Alsace Energie se chargera de ce suivi pour une prestation s'élevant à 570 € par bâtiment. L'ADEME et la Région subventionnent cette démarche à hauteur de 60 %, il resterait donc à la charge de la commune un montant de 228 € par bâtiment.

Sachant que cette offre est réservée aux communes de moins de 10 000 habitants et ne peut concerner que 3 bâtiments maximum, les élus adhèrent au projet et décident que la mairie, l'école élémentaire et la salle Saint-Wendelin seront les bâtiments concernés.

SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN : REVISION DES STATUTS ET ADHESION NOUVELLE

Le Comité Syndical du 14 décembre 2015 a décidé de réviser les statuts du Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin car ces derniers ne sont plus conformes aux évolutions législatives et règlementaires. Après en avoir délibéré, le conseil émet un avis favorable.

MOTION POUR LE MAINTIEN DU REGIME LOCAL D'ASSURANCE MALADIE

Après délibération et à l'unanimité, les élus de la commune de Kruth souhaitent témoigner de la nécessité de pérenniser le régime local. Ils demandent donc que ce régime local d'assurance maladie soit maintenu.

4 JUILLET 2016

CHASSE

Lot n°2 : nouveaux partenaires

La société de chasse du Schafert, par courrier du 10 juin 2016, informe la commune que M. Théo SECKINGER, partenaire, a démissionné pour raison de santé.

Quatre nouveaux candidats demandent leur inscription comme partenaires.

Les documents nécessaires à ces inscriptions sont présentés aux élus par Monsieur le Maire et le conseil municipal donne son accord pour ces 4 nouveaux partenaires qui sont :

- M. Alexandre BRUGGER – 76 rue Principale
68320 HOLTZWIHR
- M. Philippe DE GOTTRAU – Le Bugnon 4
CH – 1753 MATRAN
- M. Hubert MAURIN – 7 rue du Sergent Bauchat
75012 PARIS
- M. Frédéric STRITTMATTER – La Fournache
CH – 1029 VILLARS STE CROIX

Les avenants relatifs à ces décisions seront établis.

Délégué communal au GIC 14

La commune de Kruth est adhérente au GIC 14 qui associe aux chasseurs du secteur, les collectivités locales et l'ONF. Ce groupement d'intérêt cynégétique se réunit 1 à 2 fois par an pour mener des réflexions sur la gestion de la faune, sur l'aménagement des territoires de chasse. Il analyse aussi la qualité des habitats, la reproduction du gibier. Lors d'un des 4 comptages effectués ce printemps, 169 cerfs ont été répertoriés sur le ban communal.

Afin qu'une bonne coordination existe, il est important qu'un même élu prenne part à un maximum de réunions. Il est proposé que Christophe THEILLER, conseiller, soit le délégué de la commune auprès du GIC 14. Après délibération, le conseil municipal entérine cette proposition.

Parc naturel régional des Ballons des Vosges : délégué communal

Kruth est une des 188 communes composant le Parc naturel régional des Ballons des Vosges qui s'étend sur 2 grandes régions et sur 4 départements. Y adhèrent aussi 22 communautés de communes et 7 villes-porte.

Après en avoir délibéré et compte-tenu des actes de candidature qui ont été enregistrés, ont été élus, à compter de ce jour, comme délégués de notre village :

- Jean-Paul HALLER, adjoint, titulaire,
- Sabrina ARNOLD, conseillère, suppléante.

Examen d'une demande de location de terrain

En date du 30 avril dernier, Lucas BURGUNDER demeurant 9 rue de la Croix à KRUTH, a fait une demande de location de terrains communaux en vue de les défricher et puis de les pâturer.

La commission Environnement et Travaux s'est rendue sur place pour examiner ce dossier en présence du demandeur (qui est mineur) et de son père, M. Dominique BURGUNDER. Un plan visualisant le terrain concerné est présenté aux élus et après discussion, le conseil municipal décide de louer à M. Dominique BURGUNDER, une partie de la parcelle communale cadastrée section 23 parcelle 11 d'environ 1,68 hectares. Les clauses sont fixées par les élus.

PRESENTATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE

Le Conseil municipal s'est engagé dans la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et a, pour ce faire, adhéré au groupement de commandes proposé par le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin.

La mise en place du Document Unique dans notre collectivité s'est déroulée en plusieurs étapes, commençant par une réunion de lancement qui s'est tenue le 3 novembre 2015 suivie d'un audit terrain et finalisée par la présentation des résultats le 14 novembre 2015. A partir des mesures préconisées dans le plan d'actions prévu, il est proposé, la mise en œuvre des actions suivantes :

Techniques (achats) :

- Pour les nouvelles acquisitions, prendre en compte les recommandations limitant les troubles musculo-squelettiques (sièges, …)
- Achat de gilets haute visibilité et d'un panneau Stop pour les traversées de voirie
- Achat de genouillères pour le nettoyage
- Achat de panneaux de signalisation pour des travaux temporaires
- Faire réaliser les vérifications électriques dans tous les bâtiments communaux : registre de sécurité, rapport de contrôle.

Organisationnelles :

- Proposer aux agents une formation PRAP (Prévention des risques liés à l'activité physique) adaptée à la petite enfance : posture, matériel adapté
- Formaliser l'obligation du port des EPI (Equipement de protection individuel) : affichage, règles d'utilisation, vérification de l'état
- Former le personnel à la manipulation et au stockage des produits : listes, fiches, locaux sécurisés
- Programmer les formations aux habilitations électriques

Humaines :

- Sensibiliser le personnel aux risques routiers : code de la route, téléphone portable, conduites addictives, gilets, casques
- Former l'ensemble des agents aux conduites à tenir en cas d'incendie : détecteurs, système d'alarme, plan d'évacuation, numéros d'urgence, extincteurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ces propositions.

Les comptes-rendus des réunions du conseil municipal sont affichés sous huitaine dans le couloir de la mairie. Ils sont aussi consultables sur le site internet de la commune : www.kruth.fr

La révision du plan de gestion de la Réserve Naturelle

Après l'évaluation du plan de gestion réalisée en 2015, qui a permis de mesurer le degré de mise en œuvre des actions programmées, l'objectif à présent est d'identifier un nouveau programme d'actions pour les 5 prochaines années.

Soucieux de s'inscrire dans une démarche participative, nous avons décidé d'associer les différents acteurs locaux à cette révision en réunissant différents groupes de travail thématiques :

- « Chaumes – Milieux ouverts »
- « Information – Communication – Pédagogie »
- « Eau – Milieux humides »
- « Accueil – Organisation des fréquentations »
- « Forêt – Gestion cynégétique »

Ces groupes de travail ont pour vocation, en s'appuyant sur le bilan de la gestion menée et les discussions, d'émettre des propositions d'actions en fonction des différentes thématiques abordées.
Sur la base de ces propositions, un nouveau programme d'actions à 5 ans sera élaboré. Celui-ci sera ensuite soumis au Comité Consultatif pour validation.

Qu'est-ce qu'un plan de gestion ?

Un plan de gestion est le document de référence définissant les enjeux et objectifs de gestion (programme d'actions) d'un espace naturel protégé pour une période de 5 ans. Au terme des 5 ans d'application et après une évaluation complète, un nouveau plan est rédigé. Celui-ci doit être soumis à validation auprès du Préfet, après avis du Comité Consultatif et du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

Les actions à venir

Les chauves-souris dans la Réserve : un inventaire prévu cet été

L'objectif de ce travail est d'obtenir un état des lieux des espèces présentes sur le territoire de la Réserve, car à ce jour, aucune espèce n'est mentionnée dans nos inventaires.
Différents points d'écoute seront réalisés dans les différents habitats naturels de la Réserve. L'utilisation d'une bat-box permettra de capter et d'enregistrer les ultra-sons émis par les chauves-souris. Une analyse fine de ces enregistrements permettra ensuite de faire ressortir les différentes espèces contactées.

L' assemblée annuelle de la BLAM en septembre

Les lichénologues ayant participé à l'étude « lichens et la qualité de l'air » menée sur la Réserve en 2013-2014, ont choisi cette année le massif vosgien pour la tenue de l'assemblée annuelle de leur association la BLAM (association de Lichénologie et de Bryologie d'Europe centrale). La présence de ces experts durant 5 jours permettra de compléter l'inventaire des lichens.

Si vous souhaitez contribuer à la rédaction de cet article (témoignages, photos, illustrations…) n'hésitez pas à nous contacter.
Contact : Lucile DEMARET, l.demaret@parc-ballons-vosges.fr ou 03 89 82 22 10

A vos plumes

Toujours à votre écoute, vous pouvez formuler ci-contre vos observations, suggestions ou conseils et les adresser à la mairie de Kruth, 55 Grand'Rue, 68820 KRUTH ou par e-mail :
mairie.kruth@orange.fr

Kruth

Vos rendez-vous

AOÛT	
Dimanche 21	Messe de la St Christophe, 10h30 chapelle St Nicolas - *Chorale Ste Cécile*
SEPTEMBRE	
Dimanche 25	Grimpette du Frenz, dès 9h30 - *Ski Club Kruth*
Dimanche 25	*Concours «Grosses Truites», 8h étang des Cigognes - APP Kruth*
OCTOBRE	
Samedi 1er	Soirée paëlla, 20h salle St Wendelin - *Comité de Jumelage*
Samedi 8	Le jour de la nuit - *Commune*
Vendredi 14	Don de sang, de 15h30 à 19h, salle St Wendelin - *Amicale des donneurs de sang*
Dimanche 16	St Wendelin, église de Kruth - *Chorales réunies*
Dimanche 23	Concours de belote, 13h salle St Wendelin - *Amis de la Haute-Thur*
NOVEMBRE	
Vendredi 11	Commémoration de la fin de la guerre 14/18 - *Commune*
Dimanche 20	Ste Cécile, église de Kruth - *Chorale Ste Cécile*
Samedi 26	Marché de Noël, refuge du Ski Club Kruth - *Ski Club Kruth*
Samedi 26	Concert annuel, 20h30 église de Kruth - *Musique Municipale*
Dimanche 27	Marché de Noël, refuge du Ski Club Kruth - *Ski Club Kruth*
DECEMBRE	
Dimanche 11	Noël des aînés, salle St Wendelin - *Commune*
JANVIER 2017	
Dimanche 8	Vœux du Nouvel An - *Commune*

Tous les habitants sont cordialement invités à prendre part aux différentes manifestations proposées. Par leur présence, ils manifesteront ainsi leur soutien et leurs encouragements aux associations locales qui se dévouent tout au long de l'année pour animer notre village.

Kruth